

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: De référer lesdites requêtes à l'Ingénieur en Chef pour rapport immédiat.

5.—M. Emile Dépocas, avocat, se présente devant le Bureau, avec une délégation de propriétaires intéressés dans l'expropriation du Boulevard Saint-Joseph.

Après pourparlers, et vu le consentement par écrit des propriétaires expropriés pour le prolongement dudit boulevard, déposé devant le Bureau ce jour, et malgré que quelques-uns d'entre eux n'aient pas encore signé, mais vu qu'il y a lieu de croire qu'ils signeront.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: Que sans préjudice au recours que la Cité peut avoir contre les arbitres et leur secrétaire, la Cité paie le montant des sentences arbitrales en cette affaire, en déposant ce montant entre les mains du Protonotaire de la Cour Supérieure, suivant les dispositions des articles 7581 et suivants des statuts refondus de Québec (1900), avec en plus l'intérêt pour six mois, tel que prévu par lesdits statuts, et vu qu'il y a encore quelques propriétaires qui n'ont pas signé, que le montant des indemnités de ces propriétaires soit aussi déposé entre les mains du Protonotaire de la Cour Supérieure.

6.—Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: Que \$500 d'indemnité soient payés à M. Kennedy, locataire de la propriété de la rue des Seigneurs, sujet à l'approbation du Département en Loi, concernant l'annulation de la résolution ordonnant la passation du bail et qu'ins-tructions soient données à l'entrepreneur de procéder à la construction de l'édifice de bain, et de faire rapport au Conseil en conséquence.

7.—Et advenant midi, le Bureau procède à l'ouverture de soumissions pour la fourniture de charbon pour le Département de l'Aqueduc.

Les soumissions suivantes sont ouvertes en présence des parties intéressées, savoir:

1. J. O. Labrecque & Cie, chèque de dépôt, \$3,000 et \$4,500;
2. Geo. Hall Coal Co., chèque de dépôt, \$4,500, \$9,000 et \$3,000;
3. L. Cohen & Sons, chèque de dépôt, \$3,000;
4. Hart & Adair Coal Co., chèque de dépôt \$9,000;
5. R. A. Webster, chèques "The Canadian Import Company", \$7,500 et \$9,000;
6. Andrew Baile, chèque de dépôt, \$9,000, \$4,500 et \$3,000.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: De référer lesdites soumissions à l'Agent des Achats et des Ventes et à l'Ingénieur en Chef, pour tabulation et rapport conjoint, et de déposer les chèques de dépôt au Bureau du Trésorier de la Cité.

8.—(18504) Soumis un rapport du Département en Loi, recommandant le règlement de la réclamation Clément Beaudoin vs La Cité de Montréal, pour accident de travail, sur paiement d'une somme de \$350 au demandeur, et d'une somme de \$119.95 de frais à Mre Jos. Archambault, avocat du demandeur.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: D'autoriser le règlement de ladite réclamation comme ci-dessus, à même le fonds de réserve, et de donner instructions au Trésorier de la Cité de discontinuer de payer au demandeur une pension provisoire de \$5.75 par semaine, comme elle l'a fait depuis le 13 février dernier, en vertu d'un jugement du 23 du même mois.

9.—Le Révérend M. Picotte se présente devant le Bureau, et demande de faire certain changement dans l'établissement de lignes homologuées du Boulevard Saint-Joseph.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner McDonald, it was

Resolved: That said petitions be referred to the Chief Engineer for an immediate report.

5.—Mr. Emile Depocas, Attorney, appeared before the Board with a delegation of proprietors interested in the St. Joseph Boulevard expropriation.

After discussion, and in view of the written consent of proprietors for the extension of said boulevard, laid before the Board this day, and notwithstanding the fact that some of them have not yet signed, but as they will most likely sign.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That without prejudice to the recourse the City may have against the arbitrators and the secretary, the City pay the amount of the awards in this case, by depositing said amount with the Prothonotary of the Superior Court, in accordance with the provisions of articles 7581 and following of the Revised Statutes of Quebec (1900), together with the interest for six months, as provided by said statutes, and as there are still some proprietors who have not signed that the amount of the indemnities of said proprietors be also deposited with the Prothonotary of the Superior Court.

6.—On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner McDonald, it was

Resolved: That \$500 indemnity be paid to Mr. Kennedy, tenant of the Seigneurs street property, subject to the approval of the Law Department as to the repeal of the resolution ordering the passing of the lease, and that instructions be given to the contractor to proceed with the erection of said bath building, and that a report be made to Council accordingly.

7.—And at twelve o'clock, noon, the Board proceeded to open the tenders for the supply of coal for the Water Department.

The following tenders were opened in presence of the interested parties, to wit:

1. J. O. Labrecque & Cie., deposit cheque \$3,000 and \$4,500;
2. Geo. Hall Coal Co., deposit cheque \$4,500, \$9,000 and \$3,000;
3. L. Cohen & Sons, deposit cheque \$3,000;
4. Hart & Adair Coal Co., deposit cheque \$9,000;
5. R. A. Webster, cheques by the Canadian Import Co., \$7,500 and \$9,000;
6. Andrew Baile, deposit cheques \$9,000, \$4,500 and \$3,000.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner McDonald, it was

Resolved: That said tenders be referred to the Purchasing and Sales Agent and to the Chief Engineer for a tabulated statement and a joint report, and that the cheques be deposited with the City Treasurer.

8.—(18504) Submitted a report from the Law Department, recommending the settlement of the claim from Clément Beaudoin vs. the City of Montreal, for injuries received while working, by paying a sum of \$350 to the plaintiff and a sum of \$119.95 for costs to Mr. Jos. Archambault, Attorney for the plaintiff.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: To authorize the settlement of said claim as above mentioned, ex-reserve fund, and to give instructions to the City Treasurer to stop the payment to the plaintiff of a provisional pension of \$5.75 per week, which has been paid since the 13th February last, in virtue of a judgment rendered on the 23rd of the same month.

9.—Rev. Mr. Picotte appeared before the Board and asked for a certain change in the establishment of the homologated lines of St. Joseph Boulevard.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was